

Assurer l'accès aux soins de qualité pour tous

Cas de la stratégie sanitaire de l'Algérie (B)

Dr ABERBACHE. N (1) et Mr MOKRANI. B (2)

(1) Pharmacienne galéniste, (2) Interne en pharmacie

Rencontres prescrire, Bruxelles mai 2010

Quelques propositions pour améliorer l'accès aux soins de qualité pour tous :

Assurer l'accès aux soins de qualité pour tous réside tout d'abord dans :

1. Sensibiliser les populations et leur inculquer que les soins sont un bien public :

Autorités sanitaires : par adoption d'un système d'information sur l'ensemble du territoire, de sensibilisation ciblant tous les malades (souffrant de maladies chroniques, orphelines, rares) et de formation très performante.

Le patient doit, à son tour, demander son droit à l'accès aux soins de qualité par : demande d'information, consultations, recours et réclamations en cas de défaillances, avoir confiance dans les orientations des généralistes vers les spécialistes, se rendre à temps aux rendez-vous de suivi et de contrôle, se soigner en phase aiguë.

2. Accès aux soins sans barrière et sans contrepartie :

Assurer ou garantir l'accès aux soins de qualité, pour toutes les tranches d'âges de patients et de niveaux socio-économiques différents, revient aux responsables du secteur sanitaire :

- le Ministère de la santé doit garantir une répartition rationnelle des établissements sanitaires sur le territoire (décentralisation), la disponibilité des structures d'accueil dans tout le territoire national, la disponibilité du matériel médical dans tous les établissements sanitaires, disponibilité des médicaments essentiels en quantité suffisante, la disponibilité d'effectif soignant avec toutes les compétences requises, la sensibilisation et l'orientation des malades.

- Les institutions sanitaires (publiques ou privées) doivent garantir : une facilité d'admission aux structures, une prise en charge rapide des patients, une organisation des services de soins évitant les longues attentes des malades, une mise en place d'un staff médical et paramédical performant (formé et compétent) et disponible 24h/24h et 7j/7j, une gestion adéquate des ressources matérielles. Les associations doivent s'approcher des nécessiteux et des malades à revenu bas pour les prendre en charge. La Sécurité sociale (SS) et la Caisse nationale de la santé (CNAS) doivent rembourser les patients à temps, traiter les dossiers avec rapidité et efficacité (d'où la naissance de la carte EL CHIFFA, dont les résultats ne sont pas encore évalués).

3. Mobilisation rationnelle de toutes les sources humaines et matérielles pour assurer des soins de qualité pour tous :

- Les firmes pharmaceutiques doivent garantir : des produits pharmaceutiques de qualité, assurant une efficacité recherchée et une sécurité requise. De plus, elles doivent investir dans le développement de nouveaux matériaux de diagnostic, de nouvelles formes galéniques pour le ciblage et autres...

- Les institutions sociales doivent garantir : une bonne prise en charge des dossiers de Sécurité sociale, en priorisant le traitement des dossiers, en remboursant les soins à temps.

- Les autorités compétentes devront veiller à la construction de nouvelles structures de santé dans les zones rurales, aménagements des établissements de soins selon les bonnes pratiques recommandées.

- Les praticiens doivent veiller à poser le diagnostic fiable et à assurer un bon pronostic médical par tous les moyens (demande de formation).

- Les malades doivent admettre que la santé n'a pas de prix, c'est la raison pour laquelle qu'ils doivent la préserver par la prévention en adoptant un mode et une hygiène de vie d'ordre individuel ou en groupe.

